



membre de **FPSB**

N° Certification : 22685

ASSOCIATION FRANÇAISE DES CONSEILS EN GESTION DE PATRIMOINE CERTIFIÉS CGPC

Affiliée au Financial Planning Standard Board (FPSB)
Association loi 1901 (et textes subséquents)

CECI ATTESTE QUE

Frédéric HERRITIER

ayant répondu aux exigences de la certification en tant que Conseil en Gestion de Patrimoine et signé l'engagement de respecter les statuts, le règlement intérieur, les normes de pratiques du conseil et le code d'éthique et de déontologie de l'Association, a reçu l'autorisation de faire état de ladite certification et d'utiliser les appellations CERTIFIED FINANCIAL PLANNER™ et CFP®, bénéficiant ainsi de tous les droits et privilèges qui les accompagnent.

Cette certification doit être renouvelée annuellement. Elle est soumise au règlement de l'Association Française des Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés, ainsi qu'aux réglementations du Financial Planning Standard Board (FPSB), tels qu'ils existent à cette date et selon les modifications pouvant les concerner à l'avenir.

Le Président, *Raymond LEBAN*

Valable 1 an



Cette attestation appartient à CGPC à qui elle doit être restituée sur simple demande de sa part à tout moment.

 Certified Financial Planner **CFP** est le sigle de certification du Certified Financial Planner Board of Standards, Inc. (CFP Board and FPSB). CFP et CERTIFIED FINANCIAL PLANNER sont les marques déposées du CFP Board et FPSB. FPSB et le CFP Board sont des organisations indépendantes de réglementation de la profession. Son objet est de servir le public en tenant/d'améliorer ses opérations avec les conseils en gestion de patrimoine par l'établissement de standards dans le domaine de l'éducation, de la déontologie et de la discipline, par l'organisation d'examens dans le domaine du conseil en gestion de patrimoine, et par l'autorisation donnée à ceux qui remplissent les conditions d'utiliser les marques du CFP Board.